

ANNEXE N° 2
A LA CONVENTION DE PARTENARIAT
ACEF RIVES DE PARIS & L'ASSOCIATION « JOURS D'HISTOIRE »
ANNEE CONCERNEE : 2018

Article 1 : L'article 2 de la convention susmentionnée intitulé « engagements de l'ACEF Rives de Paris » est complété comme suit :

L'ACEF RIVES DE PARIS s'est engagée à verser au titre de l'année 2018 à l'Association « JOURS D'HISTOIRE » une aide financière à hauteur de **CINQ MILLE EURO TTC (5 000 €)**

Article 2 : Cet avenant entre en vigueur à la date de sa signature.

Fait à Paris, le 18 septembre 2018 en deux exemplaires originaux
(Signatures précédées de la mention « lu et approuvé »).



Pour l'ACEF Rives de Paris

Marc SAUVAT

Pour L'ASSOCIATION

« JOURS D'HISTOIRE »

Lu et approuvé

Michel TRUTTMANN